



# Solutions durables

**L**e HCR a considérablement progressé dans sa quête de solutions durables pour les personnes déplacées en 2008. L'initiative du Haut Commissaire sur les situations de réfugiés prolongées a attiré une attention dont le besoin se faisait grandement sentir sur la question et souligné la nécessité d'accroître l'effort international pour améliorer les conditions de vie des réfugiés, comme celles des communautés qui les accueillent. En partenariat avec des

gouvernements et d'autres acteurs, le HCR s'est efforcé d'améliorer le bien-être des populations déplacées, de créer des conditions propices à leur retour et de persuader les États d'inscrire les besoins des déplacés parmi leurs priorités en matière de développement.

#### **PROMOUVOIR LA CRÉATION DE CONDITIONS PROPICES AU RETOUR ET À LA RÉINTÉGRATION**

En 2008, plus de 603 000 réfugiés ont regagné leur pays d'origine de leur plein

gré, au moins 517 000 (86 pour cent) d'entre eux bénéficiant de l'aide du HCR à cet effet. Deux opérations de rapatriement de grande envergure ont été menées à terme en Angola et au Libéria, même si quelques mouvements de rapatriement de faible ampleur ont encore lieu dans le deuxième pays. Les rapatriements librement consentis se sont poursuivis en direction du Sud-Soudan et de l'Afghanistan, qui ont respectivement accueilli environ 90 000 et 280 000 réfugiés de retour.



**Accompagné par une spécialiste de la protection du HCR, un réfugié iraquien quitte Damas (Syrie) pour se réinstaller au Canada.**

a été marquée par une avancée importante : 7 036 réfugiés mauritaniens, exilés au Sénégal depuis pas moins de dix-huit ans, sont rentrés dans leur pays.

Le rapatriement ne devient une solution véritablement durable que lorsqu'il est accompagné d'un processus de réintégration aidant à la fois les rapatriés et les communautés locales à réaliser leurs droits politiques, civils, économiques, sociaux et culturels. Les interventions destinées à favoriser la réintégration portent donc sur un vaste éventail d'activités.

En 2008, le Haut Commissariat a publié un nouveau cadre politique, assorti d'une stratégie de mise en oeuvre, intitulé : *Rôle du HCR à l'appui du retour et de la réintégration des populations déplacées*. Le cadre insiste sur l'importance de l'aide à la réintégration aux premiers stades du relèvement. Il souligne également la nécessité de favoriser la création de moyens d'existence, la réconciliation locale et l'accès aux mécanismes de protection nationale. Dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique, des efforts sont actuellement déployés pour inclure l'analyse et la planification à des fins de réintégration dans les principaux outils de planification du HCR, notamment l'Évaluation des besoins globaux et *Focus*.

La plupart des activités de réintégration du HCR s'adressent aux populations de retour, précédemment réfugiées à l'étranger ou déplacées à l'intérieur du pays, ainsi qu'aux populations locales. Au Sud-Soudan et au Burundi, par exemple, divers projets de réintégration ont renforcé les capacités d'absorption de communautés locales, afin de leur permettre d'accueillir un nombre croissant de rapatriés. Le Haut Commissariat et ses partenaires ont suivi la situation dans les zones de retour, offert une assistance juridique, remis en état des infrastructures collectives (par exemple des écoles, des dispensaires, des points d'eau et des routes) et encouragé des projets de renforcement des moyens d'existence.

Du fait de l'achèvement des grandes opérations de rapatriement au Libéria, le HCR a redimensionné son action dans le pays et réorienté ses priorités sur la protection, l'État de droit et l'éducation pour la paix. Les activités dans le domaine de la santé et de l'éducation générale ont été progressivement supprimées, en coordination avec d'autres organisations.

**MOYENS D'EXISTENCE : RESSOURCES UTILISÉES (BIENS, COMPÉTENCES OU ÉQUIPEMENTS) ET ACTIONS ENTREPRISES POUR GAGNER SA VIE.**

**AUTOSUFFISANCE : APTITUDE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE D'UN INDIVIDU, D'UN MÉNAGE OU D'UNE COMMUNAUTÉ À SUBVENIR À SES BESOINS ESSENTIELS (NOTAMMENT EN MATIÈRE DE PROTECTION, D'ALIMENTATION, D'EAU, DE LOGEMENT, DE SÉCURITÉ PERSONNELLE, DE SANTÉ ET D'ÉDUCATION) DE MANIÈRE DURABLE ET AVEC DIGNITÉ.**

HCR / D. AL-AGHI / SYR\*2008

# bles

Le rapatriement librement consenti de réfugiés originaires du Burundi et de la République démocratique du Congo (RDC) s'est également poursuivi. Cependant, en République-Unie de Tanzanie, le rapatriement des Burundais arrivés dans le pays en 1972 a été suspendu afin de permettre aux autorités burundaises de régler certains problèmes, portant essentiellement sur l'accès aux terres et aux moyens d'existence. L'examen des demandes de rapatriement a repris et devrait être achevé en 2009. L'année 2008

## ● Développement communautaire au Libéria

*Paix, droits de l'homme et participation civique*

**S**ous les auspices du Fonds de consolidation de la paix et en collaboration avec ses partenaires, le HCR travaille à la mise en œuvre d'un programme intitulé « Autonomisation des communautés : paix, droits de l'homme et participation civique ». Ce programme informel, mené à l'échelon local, est axé sur la formation et l'éducation pour la paix.

Le Programme vise à remédier aux problèmes suscités par la mauvaise gouvernance, les abus de pouvoir et l'inégalité entre les sexes au moyen d'ateliers intensifs d'éducation pour la paix et d'autonomisation communautaire, d'une durée de huit jours. Des représentants des pouvoirs publics, des collaborateurs d'ONG nationales et des membres des communautés locales participent aux ateliers, puis appliquent les connaissances et les compétences acquises à leur travail.

Les ateliers sont fondés sur un programme bien établi, qui suit les principales structures du Programme d'éducation pour la paix du *Réseau inter-institutionnel pour l'éducation dans les situations d'urgence* (INEE). Ce programme a aidé à promouvoir la résolution des conflits et des processus décisionnels équitables au sein des populations réfugiées en Sierra Leone et dans d'autres pays africains.

Quelque 25 équipes d'animateurs formés, issus des communautés locales, assurent deux ateliers par mois pendant les dix-huit mois que dure le projet. Les ateliers sont organisés dans des communautés présentant un fort potentiel de conflit, détecté au moyen d'évaluations gouvernementales et onusiennes, parallèlement au suivi des rapatriés.

Le programme permet d'acquérir des compétences en matière de règlement des conflits, de médiation et de protection des droits de l'homme. Ces compétences peuvent être appliquées dans les affaires inter et intra-communautaires. Elles ont en outre un effet positif sur l'interaction des communautés avec les acteurs du développement issus du secteur privé et du secteur public. □

**L**e HCR prône systématiquement la prise en compte des besoins de réintégration dans les plans de relèvement et de développement des pays. Dans ce cadre, le Haut Commissariat a aidé le Gouvernement de la République islamique d'Afghanistan à élaborer une « Stratégie sectorielle pour les réfugiés, les rapatriés et les déplacés internes », lancée lors de la Conférence internationale sur la réintégration des rapatriés qui s'est tenue en novembre 2008 à Kaboul. Au Burundi, le HCR a collaboré avec le Gouvernement, diverses institutions des Nations Unies, des donateurs et des organisations non gouvernementales pour mettre en place un programme de « villages ruraux intégrés », destiné à remédier aux problèmes touchant les rapatriés dépourvus de terres et d'autres groupes vulnérables.

Le HCR travaille également avec des acteurs du développement pour appuyer les rapatriés et pour réhabiliter les zones qu'ils ont regagnées. Le Haut Commissariat a entrepris de discuter avec la Banque mondiale des modalités d'une collaboration dans certains pays sortant d'un conflit. En 2008, l'Agence japonaise de coopération internationale a appuyé les activités de réinsertion en milieu urbain menées par le HCR au Libéria et au Sud-Soudan ; parallèlement, l'Initiative allemande Albert Einstein pour les réfugiés universitaires (DAFI) a offert des bourses à 20 réfugiés qui regagnaient la Mauritanie.

### METTRE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES GLOBALES POUR TROUVER UNE SOLUTION AUX SITUATIONS PROLONGÉES

À LA FIN DE L'ANNÉE 2008, ENVIRON SIX millions de personnes étaient exilées depuis cinq ans ou plus, quelque deux millions de personnes étant venues grossir les rangs de cette population au cours des deux dernières années. Bon nombre de ces réfugiés de longue date vivent dans des bidonvilles ou dans des zones urbaines et se débrouillent sans aide ou presque. Bien souvent, ils n'ont pas accès à l'éducation et à l'emploi et se voient refuser le droit de circuler librement.

L'Initiative du Haut Commissaire sur les situations prolongées, lancée au début de l'année 2008, et son Dialogue sur les défis de protection, qui a eu lieu en décembre 2008, ont montré combien la solidarité internationale était nécessaire pour trouver des solutions aux situations d'exil prolongées. Cinq situations de ce type, touchant des Afghans réfugiés au Pakistan et en République islamique d'Iran, des ressortissants du Myanmar réfugiés au Bangladesh, des Érythréens

réfugiés au Soudan oriental, des Croates et des Bosniaques réfugiés en Serbie et des Burundais réfugiés depuis 1972 en Tanzanie, ont été choisies pour illustrer la complexité des problèmes causés par les déplacements de longue durée.

Les situations d'exil prolongé des réfugiés résultent fréquemment d'une conjonction de problèmes : affrontements politiques ou conflits non résolus, violations des droits de l'homme et manque de possibilités de développement humain et national. La deuxième édition du Dialogue sur les défis de protection a souligné d'importantes lacunes dans la protection et l'assistance en faveur des réfugiés, dans les domaines de l'éducation, de l'autosuffisance et des droits fonciers et immobiliers. Les participants au dialogue ont réaffirmé le rôle important que l'appui international, les initiatives régionales et les approches interinstitutionnelles jouaient dans la résolution de ces problèmes.

En raison du caractère complexe des situations prolongées, il est souvent nécessaire de mettre en œuvre des stratégies combinant diverses solutions durables pour soulager les souffrances des réfugiés. Dans le cas des réfugiés afghans, le HCR a eu recours à la réinstallation et au rapatriement librement consenti, tandis que les Burundais réfugiés depuis 1972 en Tanzanie et les Croates réfugiés en Serbie ont bénéficié d'opérations de rapatriement librement consenti et d'une aide à l'intégration sur place.

Lorsqu'il n'y a pas de solution durable en vue, la meilleure solution consiste à améliorer la vie dans le pays d'asile. Des efforts pour protéger et accroître les moyens d'existence des réfugiés et des demandeurs d'asile sont actuellement déployés dans 84 des 116 pays où le HCR vient en aide à des populations relevant de sa compétence. Le Haut Commissariat s'est doté de moyens plus solides pour améliorer l'autosuffisance des réfugiés en acquérant davantage de compétences pour élaborer des programmes de renforcement des moyens d'existence. Un personnel spécialisé a aidé les bureaux extérieurs à mettre au point des stratégies globales axées sur l'autosuffisance, à réaliser des évaluations des moyens d'existence et à concevoir des programmes intégrés de qualité en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bangladesh, en Égypte, au Kenya, en Malaisie, au Soudan oriental, au Yémen et au Zimbabwe. Un fichier d'experts à disposition a également été constitué en vue de répondre aux demandes spécifiques d'opérations sur le terrain, ce qui a permis d'obtenir, des évaluations de qualité en temps utile et des orientations relatives aux programmes.

En 2008, le HCR a accordé une attention toute particulière à l'augmentation des interventions destinées à améliorer les moyens d'existence des populations réfugiées de longue date et des réfugiés vivant en milieu urbain. L'Organisation a également mis en œuvre des stratégies ciblées de renforcement de l'autosuffisance au profit de ces groupes. En outre, elle a entrepris d'évaluer les stratégies adoptées pour faire face à l'augmentation du nombre de réfugiés urbains en Égypte, en Malaisie et au Yémen.

Pour étayer ces efforts, le HCR a réalisé, en collaboration avec l'Organisation internationale du travail (OIT), des évaluations des moyens d'existence au Bangladesh et en Égypte. Le Haut Commissariat a également travaillé en étroite collaboration avec l'Agence japonaise de coopération internationale pour appuyer les régions qui accueillent des réfugiés au Kenya.

Dans le cadre du processus de réforme « Unis dans l'action », les équipes des Nations Unies au Pakistan et en Tanzanie ont appuyé l'initiative RAHA (Zones d'accueil touchées par la présence de réfugiés), ainsi que la Stratégie pour des solutions globales en Tanzanie. Le HCR a en outre appuyé l'incorporation d'un programme d'intégration sur place dans la Stratégie nationale destinée à résoudre les problèmes des réfugiés adoptée par la Serbie ainsi que dans sa Stratégie de réduction de la pauvreté.

#### RENFORCER L'INTÉGRATION SUR PLACE EN TANT QU'UNE SOLUTION DURABLE

LA PERSPECTIVE DE L'INTÉGRATION SUR PLACE donne de l'espoir à de nombreux réfugiés qui ne peuvent regagner leur pays d'origine. Un nombre croissant de pays offrent des possibilités d'intégration sur place.

En Europe, l'intégration sur place est en train de devenir une politique courante dans de nombreux pays d'accueil. En 2008, le Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine a approuvé une « Stratégie d'intégration pour les réfugiés et les étrangers séjournant en Macédoine » afin de faciliter l'insertion des réfugiés originaires du Kosovo, qui sont pour la plupart roms.

Le HCR a travaillé avec les Gouvernements de la République du Bélarus, de la République de Moldova et de l'Ukraine pour convenir des priorités en matière d'intégration sur place. Le Haut Commissariat a également mis en œuvre les recommandations d'une étude sur l'intégration des réfugiés dans ces pays, achevée en 2007. À la fin de l'année 2008, plus de 200 000 personnes avaient été naturalisées en Serbie, bien que le nombre

## ● Intégration des besoins des rapatriés dans la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan

*Plus de 5,4 millions d'Afghans ont regagné leur patrie depuis 2002, ce qui a fait croître de 20 pour cent la population afghane estimée.*

**Cette augmentation, fort importante**, a mis à rude épreuve les capacités d'absorption du pays. Par ailleurs, quelque 2,6 millions d'Afghans enregistrés vivent encore dans deux pays limitrophes, à savoir le Pakistan et la République islamique d'Iran. L'ampleur et la complexité des défis à venir exigent un engagement à long terme, auquel les seules organisations humanitaires ne peuvent faire face.

Le HCR a aidé le Gouvernement à élaborer une Stratégie sectorielle en faveur des réfugiés, des rapatriés et des déplacés internes (RRDI) dans le cadre de la Stratégie nationale de développement.

La Stratégie RRDI a été présentée lors de la Conférence internationale sur le retour et la réintégration qui a été organisée à Kaboul en novembre 2008, sous la présidence conjointe du Ministre des Affaires étrangères et du Haut Commissaire.

**La Stratégie RRDI** intégrera les besoins des réfugiés dans les secteurs clés désignés dans la Stratégie de développement, notamment la santé, l'éducation, les moyens d'existence, l'allocation de terres, la formation, l'eau et l'assainissement. Elle attirera également davantage l'attention sur les provinces qui accueillent un grand nombre de réfugiés rapatriés. □

élevé de demandes ait ralenti le traitement des dossiers. À l'échelon national et local, les autorités serbes se sont employées, de concert avec le HCR, à garantir l'intégration socio-économique des réfugiés, en mettant au point un programme de logements sociaux pour 13 familles, figurant parmi les 43 personnes les plus vulnérables.

Après la conclusion de grandes opérations de rapatriement librement consenti, des pays d'Afrique occidentale ont pris de nouvelles mesures pour favoriser l'intégration sur place de réfugiés sierra-léonais et libériens, dans le cadre d'une initiative régionale menée sous l'égide de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Au Libéria, le HCR a facilité l'intégration juridique, sociale et économique des réfugiés qui ne voulaient ou ne pouvaient pas rentrer dans leur pays en délivrant des titres de voyage ou des pièces d'identité. Le Haut Commissariat a également restructuré différents services destinés aux réfugiés, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation, et mis en œuvre des projets de renforcement des moyens d'existence.

Fin 2008, la clause dite « de cessation » est entrée en vigueur pour les réfugiés sierra-léonais. Quelque 43 000 réfugiés sierra-léonais vivent toujours en exil, la plupart d'entre eux résidant dans des pays

voisins, notamment en Gambie, en Guinée, au Libéria et au Nigéria.

En République-Unie de Tanzanie, le Gouvernement a offert des possibilités d'intégration sur place à des réfugiés somaliens et aux Burundais ayant fui leur pays en 1972.

Le HCR et les Gouvernements tanzanien et burundais ont continué de coopérer étroitement à la mise au point de solutions globales. En 2008, la Tanzanie a naturalisé quelque 655 Somaliens ; elle a également accepté de traiter des demandes de naturalisation émanant de plus de 165 000 réfugiés burundais.

En Amérique latine, l'intégration sur place est mise en œuvre dans le cadre du Plan d'action de Mexico, entériné par 20 pays en 2004. Une grande partie des pays qui accueillent des réfugiés colombiens, comme le Costa Rica, autorisent l'intégration sur place. Le HCR entreprendra d'ici peu un bilan régional des réalisations obtenues au titre du Plan d'action.

#### RENFORCER LA RÉINSTALLATION EN TANT QU'UN INSTRUMENT DE PROTECTION, SOLUTION DURABLE ET MÉCANISME DE PARTAGE DES CHARGES

EN TIRANT PARTI DE L'ESSOR IMPORTANT de ses activités de réinstallation en 2007, le HCR a continué à utiliser la réinstallation dans le cadre d'une stratégie de solutions

## LE RAPATRIEMENT NE DEVIENT UNE SOLUTION VÉRITABLEMENT DURABLE QUE LORSQU'IL EST ACCOMPAGNÉ D'UN PROCESSUS DE RÉINTEGRATION AIDANT À LA FOIS LES RAPATRIÉS ET LES COMMUNAUTÉS LOCALES À RÉALISER LEURS DROITS POLITIQUES, CIVILS, ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

durables intégrées. Le Haut Commissariat a diversifié ses programmes de réinstallation et s'est efforcé de les rendre plus prévisibles. L'objectif était de répondre aux besoins des réfugiés avec diligence, intégrité, transparence et responsabilité.

L'Organisation a soumis des demandes de réinstallation pour plus de 120 800 réfugiés en 2008, ce qui représente une augmentation considérable par rapport aux 100 000 dossiers adressés en 2007. Cette hausse record des demandes s'explique par le développement rapide des opérations de réinstallation au Népal (23 521 réfugiés) ainsi que par les importantes activités menées dans ce domaine en Thaïlande (20 843 réfugiés) et dans la République arabe syrienne (13 965 réfugiés).

Le groupe le plus important, concernant la réinstallation, était formé de réfugiés irakiens (33 512), suivis par les

réfugiés originaires du Myanmar (30 388) et du Bhoutan (23 516). Les trois quarts des demandes de réinstallation ont été déposées pour ces trois groupes.

Le recours à des mesures de réinstallation collective en Éthiopie, en Malaisie, au Népal et en Thaïlande et l'adoption d'un formulaire abrégé de recommandation pour les réfugiés irakiens ont permis d'accroître le nombre de demandes soumises. Le HCR a également accru la formation du personnel, communiqué des orientations politiques supplémentaires, mis au point un nouveau programme de formation à la réinstallation et affiné les questionnaires de sélection pour accroître la qualité et le nombre des demandes.

Le nombre de départs a augmenté en 2008, quelque 65 550 réfugiés quittant leur pays d'asile pour 26 pays de réinstallation, ce qui représente une augmentation de

31 pour cent par rapport aux quelque 50 000 départs observés en 2007.

Parallèlement à ce renforcement de sa capacité à présenter des demandes, le HCR a poursuivi d'autres efforts pour répondre aux besoins de réinstallation de par le monde. Suite aux efforts déployés au cours des deux dernières années, huit pays – l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Italie, le Japon, le Portugal, la République tchèque et la Roumanie – se sont dits disposés à instituer de nouveaux programmes de réinstallation.

En étroite coopération avec les États acceptant la réinstallation de réfugiés, le HCR a mis au point un certain nombre d'accords de jumelage, souples et pratiques, entre les nouveaux pays de réinstallation et les pays traditionnels. Ces arrangements aideront les États à élaborer des programmes d'accueil et d'intégration. À ce sujet, le HCR se félicite des efforts déployés par la Commission européenne

## ● Appui à l'autosuffisance

*Le programme du HCR, « Les femmes à la conquête de moyens d'existence » (WLL) est spécifiquement conçu pour traiter les problèmes de protection auxquels sont confrontées les femmes et les jeunes dans des situations de déplacement.*

**L**e programme met en relation des dirigeantes et des femmes déplacées ou réfugiées à travers le monde afin d'appuyer le perfectionnement des compétences, d'encourager l'esprit d'entreprise et de stimuler la participation et l'autonomie des femmes.

Les réfugiées qui désirent travailler se heurtent à une série d'obstacles : restrictions juridiques, traumatismes physiques ou psychologiques, manque de ressources financières, difficultés pour faire garder leurs enfants, compétences inadaptées à l'environnement, et ainsi de suite. L'initiative (WLL) vise à éliminer ces obstacles en finançant divers programmes, portant par exemple sur l'initiation à l'informatique, les cours de langues et la formation professionnelle, les techniques agricoles innovantes et l'accès aux marchés, le microcrédit, les centres d'aide aux petites entreprises et les crèches ou garderies. Pour peu qu'on leur en donne les moyens, les femmes sont tout à fait capables de changer leur vie, ainsi que celle de leurs enfants, de leur famille et de leur communauté.

**En 2008**, l'initiative a appuyé six projets au Brésil, en Géorgie, au Kenya, au Maroc, en République démocratique du Congo et en Serbie.

Quelque 391 femmes et jeunes filles ont directement bénéficié de ces projets ciblés. En Serbie, par exemple, 200 000 Roms déplacés à l'intérieur du pays constituent une population minoritaire très vulnérable. Les femmes roms, en particulier, sont exposées à de grands risques, en raison de leur faible niveau d'instruction et d'un taux élevé d'analphabétisme. Un projet de boulangerie, entrepris dans le cadre de l'initiative, leur a fourni des compétences, des appareils, des matières premières, accompagnés de stages sur l'utilisation du matériel et la sûreté et la protection sur le lieu de travail. Le centre de formation aux techniques de boulangerie est aujourd'hui géré comme une entreprise commerciale et, sans appui financier supplémentaire, procure des revenus et des emplois durables à ses propriétaires et aux salariés.

**Grâce à de nouveaux dons privés**, des projets supplémentaires ont été entrepris en Bosnie, au Costa Rica et au Kenya. Une vingtaine d'autres projets ont été mis au point par des bureaux extérieurs, en étroite coopération avec leurs partenaires d'exécution, et présentés à des donateurs privés potentiels au travers de rencontres ou d'autres réunions, d'activités de collecte de fonds régulières et du site web de l'initiative WLL : [www.unhcr.org/wll](http://www.unhcr.org/wll).

pour mettre en place un programme de réinstallation commun à l'ensemble de l'Union européenne.

Comme les besoins aux fins de réinstallation excèdent les capacités actuelles d'admission (environ 70 000 personnes par an) des États d'accueil, il est indispensable d'améliorer l'identification des réfugiés qui ont le plus besoin de cette solution durable. À cette fin, le HCR a perfectionné son aptitude à utiliser l'outil d'identification des situations à risque, ainsi les données sur les besoins particuliers contenues dans le système d'enregistrement proGres.

Le Haut Commissariat s'est efforcé d'atteindre son objectif, qui était de faire en sorte que 10 pour cent des demandes de réinstallation soumises dans le monde concernent des femmes et des filles dans des situations à risque, comme le demandait la Conclusion 105 du Comité exécutif. En 2008, des demandes de réinstallation ont été soumises pour 120 800 réfugiés, dont 8 501 femmes vulnérables (contre 5 981 en 2007), ce qui correspond à 7 pour cent du total. Cependant, l'objectif des 10 pour cent de demandes a été dépassé dans 35 des 80 opérations où des activités de réinstallation ont été entreprises en 2008.

Parmi les réalisations notables, citons l'ouverture en mai 2008 du Centre de transit et d'évacuation (CTE) à Timisoara (Roumanie), à l'issue d'un accord tripartite entre le HCR, le Gouvernement roumain et l'Organisation internationale pour les migrations. Destiné accueillir temporairement des réfugiés qui attendent d'être réinstallés dans un pays tiers, le CTE est le premier site de ce type en Europe. Doté d'une capacité d'hébergement de 200 personnes, le Centre répond aux besoins de protection pressants des réfugiés qui sont en danger dans leur premier pays d'asile, par exemple parce qu'ils risquent d'être refoulés ou vivent dans des conditions instables, inhumaines ou dangereuses.

À la fin de l'année 2008, 19 réfugiés érythréens ont quitté la Libye pour se réinstaller en Suède, en passant par le CTE. Au total, 116 réfugiés (19 Érythréens évacués de Libye et 97 Soudanais évacués d'Iraq) ont été hébergés au CTE jusqu'à ce que les pays de réinstallation aient pris leur décision finale. Un accord similaire, visant à créer un mécanisme de transit et d'évacuation aux Philippines, a été finalisé et attend d'être signé. Le HCR étudie la possibilité de conclure des accords du même type avec d'autres pays.

**A**FIN DE SE PRÉMUNIR CONTRE les escroqueries dans des programmes de réinstallation qui se développent rapidement, le HCR a mis en œuvre un Plan d'action contre la fraude. Le Haut Commissariat a mis sur pied un Groupe de spécialistes de l'escroquerie à la réinstallation et élaboré des principes directeurs sur le traitement des fraudes commises par des réfugiés. En outre, les bureaux régionaux et les bureaux de pays des dix opérations de réinstallation les plus importantes ont bénéficié d'une aide pour appliquer des procédures antifraude.

Les partenariats avec les États et les ONG ont été renforcés par les Consultations annuelles tripartites sur la réinstallation et au sein du Groupe de travail sur la réinstallation. Le HCR a poursuivi son partenariat avec la Commission internationale catholique pour les migrations dans le cadre d'un projet conjoint de déploiement à des fins de réinstallation, ainsi que d'un projet de déploiement de jeunes agents.

peut-être nécessaire d'accroître les effectifs pour répondre à des besoins spécifiques en temps voulu. En 2009, le service comptait 179 postes, dont 80 financés par des contributions supplémentaires.

#### ASSURER LA TRANSITION ENTRE LES SECOURS ET LE DÉVELOPPEMENT À L'AIDE DE STRATÉGIES DE RETRAIT EFFICACE

LE HCR A PARTICIPÉ ACTIVEMENT À DES processus de planification interorganisations dans de nombreuses opérations d'aide aux réfugiés ou aux déplacés internes ainsi que de réintégration en 2008, tout en travaillant dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et de l'initiative « Unis dans l'action ». Les bureaux du Haut Commissariat ont également coopéré avec les pouvoirs publics et des acteurs du développement pour renforcer l'autosuffisance des réfugiés, appuyer les communautés qui les accueillent et accroître les possibilités de réintégration.

## ENVIRON SIX MILLIONS DE PERSONNES ÉTAIENT EXILÉES DEPUIS CINQ ANS OU PLUS, QUELQUE DEUX MILLIONS DE PERSONNES ÉTANT VENUES GROSSIR LES RANGS DE CETTE POPULATION AU COURS DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES

Les spécialistes de la réinstallation ont en général été déployés dans un délai de deux mois après la requête. En 2008, le projet a permis d'envoyer 136 experts dans 55 lieux d'affectation, contre 96 en 2007. La plupart des déploiements ont été destinés à des opérations en Afrique, au Moyen-Orient et au Népal.

Ces réalisations ont été obtenues au cours de la deuxième année complète de travail du Service de la réinstallation (issu de la revalorisation de l'ancienne Section de la réinstallation). Dans le cadre des efforts de décentralisation du Haut Commissariat, des postes de responsables régionaux de la réinstallation ont été créés à Bangkok et Pretoria. Le centre régional de réinstallation a déménagé d'Accra à Dakar ; parallèlement, un officier de réinstallation en poste au Siège a été transféré à Washington et chargé de la collecte, de l'analyse et de la distribution des données statistiques sur la réinstallation.

La réinstallation est une activité qui nécessite un personnel important et il sera

La coopération avec les acteurs du développement et les autorités nationales est tout aussi importante dans les régions où le HCR réduit ses opérations. L'arrêt progressif d'une opération doit être fondé sur un travail soigneux d'évaluation, de consultation et de planification avec tous les acteurs concernés. Un désengagement mesuré de ce type est en cours dans le comté de Lofa, la région du Libéria où le nombre de retours est le plus élevé et où l'ONU a ouvert un bureau commun avec la participation de plusieurs de ses institutions spécialisées.

Au niveau global, le HCR a plaidé pour la prise en charge des besoins des rapatriés et des déplacés en participant au Groupe de travail du module de relèvement accéléré et au Groupe de travail sur la transition. Néanmoins, la participation du Haut Commissariat à la coordination mondiale n'est pas limitée au seul plaidoyer ; le HCR contribue également à l'élaboration et à l'exécution de politiques relatives aux problèmes de relèvement et de transition. ■